

III. RÉVISION ALLÉGÉE



LE PROJET

- › **Agrandissement du hangar stockage et production** avec sa plateforme de manière à être sous rétention totale, tout en ayant les marchandises classées à l'intérieur du site, et produire selon les normes en vigueur :
 - . surélévation de 2,70 mètres du bâtiment actuel (utilisation de la gravitation pour diminuer la consommation énergétique) ;
 - . utilisation de l'emprise au sol totale actuelle (bâtiment avec sa terrasse, soit 200 m²).
- › **Réponses aux enjeux de la transition énergétique :**
 - . limitation de la consommation électrique dans le fonctionnement du bâtiment ;
 - . couverture du bâtiment par des panneaux photovoltaïques ;
 - . mise en place de bornes pour véhicules électriques
- › **Aménagement du jardin pour continuer à le paysager**
- › **Sécurisation du site** par l'aménagement :
 - . d'aires de retournements services de secours, citernes d'eau, création de bassins... ;
 - . des accès véhicules et camions pour le chargement et le déchargement des marchandises à l'intérieur du site et non en bord de voie.



11

LE SITE



Route de Saint-Vallier : maison du gardien...

...et accès au domaine



Les bureaux



Le site de stockage

12

LE SITE



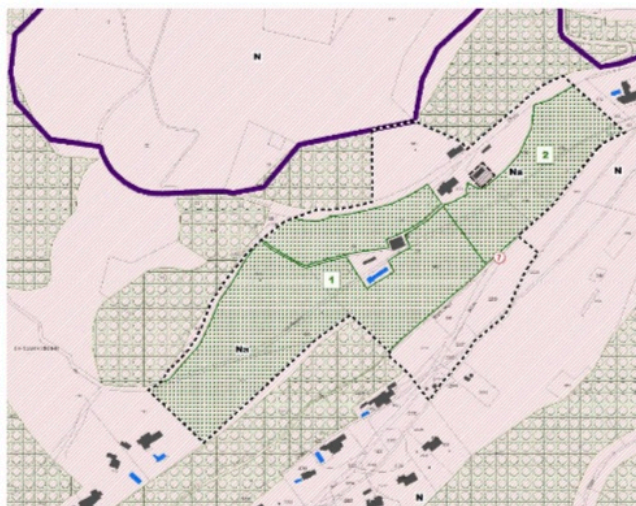
13

INCIDENCES RÉGLEMENTAIRES / ZONAGE

- › Création d'un secteur Na, adapté aux besoins de l'activité existante et de la sécurisation du site
- › Création d'une fenêtre dans les espaces boisés classés autour de la maison du gardien et des bassins
- › Suppression des espaces boisés classés couvrant une partie du jardin remarquable et l'institution d'une protection adaptée au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme sur l'intégralité de ce dernier



Extrait du zonage du PLU approuvé en 2019



Extrait du zonage du PLU révisé

14